

COMMUNE DE  
HAUTERIVE-LA-FRESSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.5. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique  
le droit de préemption urbain

*P i è c e n ° 5.5.*

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire le :  
09.02.2017

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le :  
05.10.2017

**INITIATIVE Aménagement et Développement**

Adresse : 4, passage Jules DIDIER 70000 VESOUL - Fax : 03.84.75.31.69.

Tel : 03. 84. 75. 46. 47 - e-mail : initiativead@orange.fr

Tél : 03. 81. 83. 53. 29 - e-mail : initiativead25@orange.fr



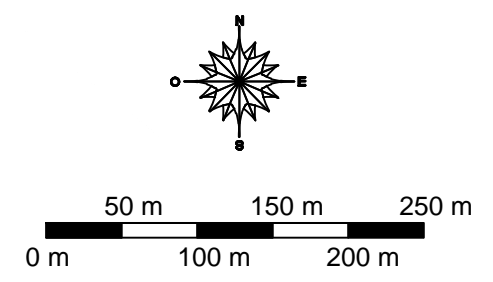
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

# TOUTES LES ZONES "U" ET "AU" SONT SOUMISES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)

Délibération du Conseil Communautaire en date du : 05.10.2017

### Légende :

Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, et institué par délibération du Conseil Communautaire en date du 05.10.2017

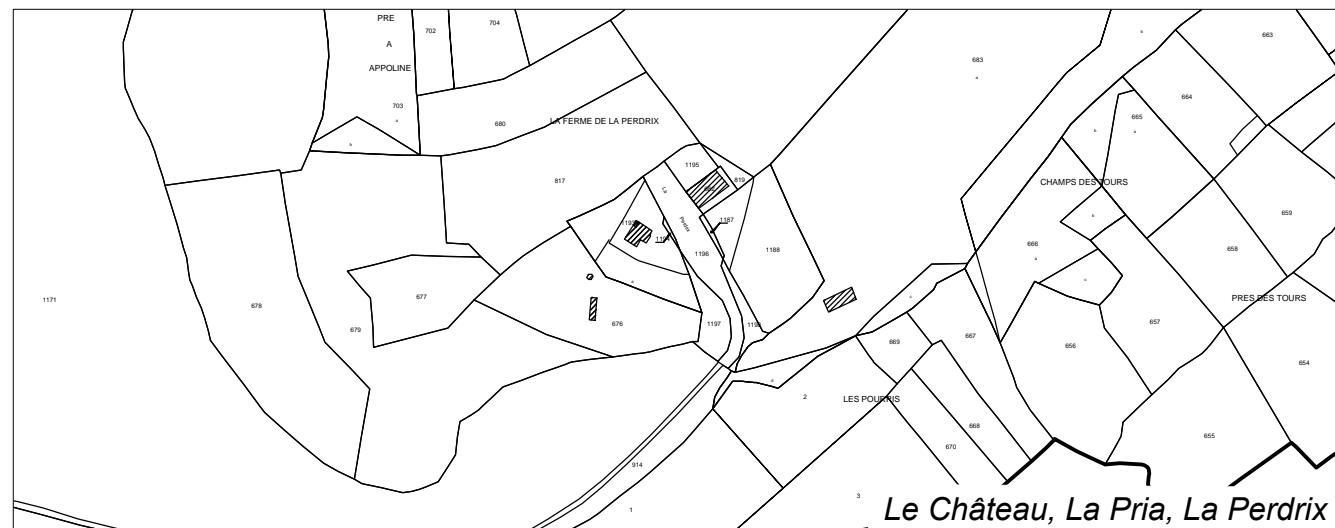


"Origine cadastre (C) - DGFiP - Droits de l'Etat réservés - 2012 "



La Combe d'Hauterive

La Fresse



Le Château, La Pria, La Perdrix

